



Les origines de l'enseignement secondaire à Montréal

Olivier Maurault, P. S. S., M. S. R. C.

Numéro 1, 1936

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078419ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1078419ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Maurault, O. (1936). Les origines de l'enseignement secondaire à Montréal. *Les Cahiers des Dix*, (1), 95–104. <https://doi.org/10.7202/1078419ar>

Les origines de l'enseignement

secondaire à Montréal

Par M. Olivier Maurault, P. S. S., M. S. R. C.

Dans son beau livre sur *l'Enseignement français au Canada* ⁽¹⁾, l'abbé Lionel Groulx, après avoir parlé du Collège de Québec et des écoles latines ou séminaires presbytéraux de la Pointe-de-Lévy, de Saint-Joachim et de Château-Richer, ajoute : "A Montréal, deux de ces écoles latines ont existé, l'une assez poussée, tenue par les Sulpiciens, l'autre par les Jésuites et qui, vers 1730, faillit tourner au collège classique". Avant l'abbé Groulx, l'abbé Auguste Gosselin, dans son *Eglise du Canada* ⁽²⁾, avait signalé les curés sulpiciens des environs de Montréal qui enseignaient le latin à ceux de leurs jeunes paroissiens leur paraissant avoir des dispositions à l'état ecclésiastique. Nous-même, dans notre livre sur le *Petit Séminaire de Montréal*, avons étudié cette question ⁽³⁾. Depuis lors, quelques documents d'archives nous sont tombés sous la main, qui nous fournissent un peu plus de clarté sur les origines de l'enseignement secondaire à Montréal.

Un mot d'abord sur la difficulté des voyages au XVIIe et au XVIIIe siècles. Une lettre partie de Montréal au début de la navigation pouvait, à la rigueur, provoquer une réponse qui atteignait la Nouvelle-France à la fin de l'automne; mais le plus souvent, peut-être parce qu'on avait pris l'habitude de n'écrire qu'à l'automne, cette réponse ne venait qu'au printemps suivant. Très au fait de cette désespérante

(1) Vol. I, p. 24

(2) Vol. II, p. 294-295

(3) P. 8-13.

lenteur des communications, les Sulpiciens de Montréal, hommes d'action, prenaient les initiatives qui leur paraissaient nécessaires, quittes à les faire approuver après coup par la Maison-Mère de Paris. Il arrivait parfois que l'autorisation leur était refusée : il leur fallait alors modifier ou laisser tomber l'œuvre qu'on avait jugée, en haut lieu, inutile ou dangereuse. Il faillit en être ainsi de l'école latine ou séminaire presbytéral de Montréal.

On sait que dès 1668, les Sulpiciens avaient fondé une école primaire, qu'ils établirent en 1686, près de l'église Notre-Dame, à l'angle nord-est des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier. C'était au lendemain du déménagement de ces Messieurs de l'ancien séminaire dans le nouveau. Cet ancien séminaire était situé rue Saint-Paul : un grand jardin le séparait du nouveau, construit rue Notre-Dame. On peut supposer que, au moment de quitter leur vieille demeure, les Sulpiciens se soient préoccupés de lui trouver une utilisation. Qu'ils aient songé à en faire une école, rien de plus naturel. On sait même que déjà, à cette époque, ils désiraient prendre des élèves *pensionnaires*. (1) Cependant les choses tournèrent autrement : l'école, ainsi qu'on l'a vu, fut établie en face du nouveau presbytère, rue Notre-Dame.

Très tôt, quelques Sulpiciens pensèrent à enseigner le latin à certains enfants, ce qui fera dire, en 1773, au supérieur, M. Etienne Montgolfier (2), que "de tous temps on a enseigné le latin au Séminaire." M. Chaigneau entre autres avait demandé des livres latins en France. De Paris, on avait sans doute écrit que la chose paraissait prématurée (3). Au cours de 1691, on répond en effet de Montréal : "Il ne faut pas envoyer ces livres à M. Chaigneau." Ici aussi, on ne pense pas que ce soit le temps, ou du moins on hésite. On avoue

(1) Cahiers Faillon, 662M.

(2) Lettre à Mgr Briand, 26 oct. 1773.

(3) Prématurée aussi l'impression des livres, puisque M. Tronson refuse d'envoyer à M. de Belmont, en 1683, des caractères d'imprimerie.

même : “Nous ne savons pas s’il est à propos d’apprendre le latin aux enfants.” Cependant cela va devenir bientôt nécessaire. Ne vient-on pas, en 1690, d’envoyer au Séminaire de Québec un élève de Montréal, et six en 1691 ? Montréal ne devait-il pas se suffire à lui-même ?

L’entrepreneur M. Dollier de Casson était alors supérieur de la maison. Sans en parler à Paris, il introduit dans le séminaire l’école primaire des Frères Charon, maîtres et élèves, qu’il loge dans les chambres : les enfants étaient donc *pensionnaires*.

M. François Dollier de Casson, avons-nous dit, était supérieur du Séminaire de Montréal. Il le fut à deux reprises, de 1671 à 1674, et de 1678 à 1701. Né près de Nantes en 1636 et venu au Canada en 1666, il se révéla un organisateur de premier ordre. D’abord, on le trouve missionnaire aux Trois-Rivières et à l’île La Mothe, au lac Champlain; ensuite, en 1668, explorateur des lacs Ontario, Erié, Huron et Nipissingue. Devenu supérieur et seigneur de l’île, il nomma les rues de la ville, construisit l’église paroissiale et le nouveau séminaire, commença le canal de Lachine et écrivit une histoire du Mont-Réal. On comprend qu’un homme aussi avisé se soit préoccupé de l’instruction des enfants de Ville-Marie.

Il encouragea donc M. Jean-François Charon de la Barre qui, dès 1688, voulait fonder une communauté de maîtres d’écoles. Mais on le convainquit de jeter plutôt les bases d’un Institut pour le soulagement des pauvres. L’Institut porta le nom de communauté des Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix. Sur un terrain que lui céda le Séminaire, à la Pointe-à-Callières, M. Charon ouvrit le premier Hôpital-Général en 1694. En 1702, eut lieu la profession religieuse du fondateur et de cinq associés. Au surplus, le soulagement des pauvres n’avait pas fait perdre de vue l’enseignement des enfants. Dès 1707, les Frères Hospitaliers songent à une sorte d’Ecole Normale où l’on formerait “des sujets pour les envoyer dans les costes apprendre à lire aux enfants.” Effectivement, ils greffent à leur hôpital une école d’arts et métiers, et à partir de 1717, ils se chargent de plusieurs écoles à la

campagne. Jusqu'en 1731, la Cour leur sert une allocation de 3000 livres, et auparavant Mgr de Saint-Valier avait dépensé pour eux de fortes sommes. Malheureusement, l'Institut ne cessa pas de se débattre dans de multiples difficultés surtout d'ordre financier, et finit par se dissoudre. L'hôpital dut passer, en 1747, aux mains de madame d'Youville.

*
*
*

Mais revenons à l'essai de pensionnat de M. Dollier de Casson. On se demande quelle partie de la maison le bon supérieur put affecter à cette nouvelle communauté ? Dans les débuts le séminaire n'était composé que du corps de bâtiment central, assez vaste quadrilatère en vérité, trop petit cependant, nous semble-t-il, pour loger les prêtres de Saint-Sulpice et les enfants. Mais c'est à cette époque que furent construites les deux ailes qui reliaient la façade à la rue Notre-Dame, formant ainsi une cour intérieure. Il se peut que ces travaux aient été entrepris, en partie pour accommoder ce pensionnat. M. Dollier de Casson était tenace et ne regardait pas à la dépense . . .

Au fond, qu'était donc cette communauté d'élèves pensionnaires, sinon un essai de *Maîtrise*, destinée à fournir des enfants de chœur à l'église Notre-Dame et à préparer de loin un séminaire de théologie ? Les élèves y étaient appliqués aux *civilités*, à la *langue française*, aux *messes en latin*; si appliqués même que quelqu'un s'en plaignit à Paris. On lui répondit de faire, lui, ce qu'il jugeait être le meilleur "mais sans blâmer ceux qui font autrement."

Quoi qu'il en soit, la Maison-Mère avait été avertie de cette innovation de M. Dollier de Casson. Le supérieur de Paris la désapprouve : "l'union des maîtres d'écoles et des enfants avec le Séminaire avait été faite un peu trop vite . . . On avait pris la résolution de loger les enfants dans la maison et de se charger de leur nourriture sans en avoir d'ici la permission . . . c'est le moyen de faire une très mauvaise communauté de ces deux bonnes . . . Qu'on fasse une union spirituelle avec les Frères Charon ou Hermites, qu'on se charge de leur conduite,

de leur règlement de vie, qu'on leur donne des avis: très bien, mais c'est assez !”

M. Dollier de Casson renvoya les Hermites, qui s'occupèrent dès lors d'hospitaliser les pauvres, et chargea M. Chaigneau de son école presbytérale. Le supérieur de Paris l'ayant appris, y consent; mais il ajoute : “Je ne crois pas que vous ayez dessein de lui faire enseigner le *latin*. Car étant si proche des Jésuites, comme vous le mandez, ils en auraient quelque peine, y ayant bien de l'apparence qu'ils l'enseignent.” C'était en 1694. Deux années auparavant, les Jésuites, invités par les Sulpiciens, avaient fondé un établissement dans la ville, “pour servir d'entrepôt aux Missionnaires.” M. Chaigneau et son confrère M. Caille n'avaient pas autant de scrupule que leur supérieur général, pensons-nous. Ils enseignèrent le latin à quelques pensionnaires, malgré la répugnance de M. Tronson. ⁽¹⁾

Après sa mort et après celle de M. Dollier de Casson, tout à fait au début du XVIII^e siècle, cette question de l'enseignement secondaire se posa avec une nouvelle acuité. Les jeunes adolescents de la classe élevée vivaient dans l'oisiveté et dans une extrême ignorance. Une des premières préoccupations du nouveau supérieur de Montréal, M. Vachon de Belmont,⁽²⁾ fut de pourvoir à leur éducation. Dès 1703, lui et ses confrères se chargent d'un petit nombre de pensionnaires pour les élever et leur enseigner le latin. M. Leschassier, le nouveau supérieur de Paris, ne s'y oppose pas : “Puisque l'obéissance, écrit-il à un Sulpicien de Montréal, vous applique à prendre soin des enfants, je ne doute pas que Dieu donne sa bénédiction à votre travail. Si vous pouvez inspirer des sentiments de piété à ces jeunes gentilshommes, vous ne rendrez pas un petit service à Dieu et à son Eglise.” Il recom-

(1) En 1703, le Séminaire de Québec reçoit un jeune homme qui a fait ses humanités et une année de philosophie chez nos Messieurs de Montréal.

(2) M. François Vachon de Belmont, né à Grenoble en 1645, vint à Montréal en 1680. Il fut supérieur de 1701 à 1722. C'est lui qui construisit le Fort de la Montagne.

mande ensuite assez curieusement “de ne pas prétendre former des prêtres en instruisant ces jeunes gens.”

On peut se demander quel sentiment lui dicta cette ligne étrange ? Lui avait-on décrit le milieu d'où sortaient ces enfants comme un milieu trop mondain, ou la vie des Montréalistes comme particulièrement légère ? Doutait-on de l'intelligence et de la vertu de ces jeunes coloniaux ? Ou encore, voulait-on réserver aux Pères Jésuites, comme déjà en 1694 et plus tard en 1728, la préparation de la jeunesse au Grand Séminaire ? En tout cas, les Pères Jésuites continuèrent à enseigner le latin à leur résidence, et les Sulpiciens au Séminaire.

En 1714, la Maîtrise vivait encore dans la maison. Non contents de loger et de nourrir les enfants, les Sulpiciens les habillaient aussi. On possédait des métiers ⁽¹⁾ avec lesquels on fabriquait des étoffes noires pour les prêtres, et des étoffes blanches pour les pensionnaires. Mais évidemment cette communauté d'enfants devait être gênante au Séminaire. M. Vachon de Belmont songea à la transporter au Fort de la Montagne; malheureusement, son projet n'eut pas de suite.

La tâche du supérieur de Montréal n'était pas facile. Il avait à pourvoir à l'éducation des enfants de la ville et de la campagne. C'est pourquoi il encourageait de tout son pouvoir la communauté de M. Charon. M. Leschassier lui écrivait à ce sujet, de Paris, en 1719: “En contribuant le plus que vous pourrez à former les maîtres de M. Charon, il ne faut pas pour cela ruiner votre école de paroisse, ni priver l'église d'enfants de chœur, — ni abandonner ceux à qui on enseigne le latin.”

Était-ce là simple conseil de prudence ? Ou M. de Belmont avait-il laissé entendre qu'il sacrifierait volontiers la Maîtrise et les

(1) Il y avait alors 25 métiers à Montréal. L'intendant Bégon témoigne (10 novembre 1714) que la cherté des marchandises a rendu les habitants industriels et qu'ils font des droguets avec du fil de laine du pays et aussi beaucoup de toile. “Les Sœurs de la Congrégation font de l'étamine pour leur habillement, qui est aussi belle que celle qui se fait en France.”

latinistes? En fait, rien ne fut abandonné. Mais le supérieur devait souffrir de l'état précaire de tous ces établissements. La population de la ville en souffrait également. Elle voulait un collège complet, régulièrement fondé. Intendant et gouverneur avaient été saisis de ce désir des Montréalais. En 1727, on adressa une requête à M. de Beauharnois. Celui-ci y étant favorable, la fit tenir au ministre Maurepas. Elle se lisait ainsi : (1)

“Monsieur,

“Tout ce qu'il y a dans l'étendue du gouvernement de la ville de Montréal, d'officiers de guerre et de justice, de bourgeois, de marchands et d'habitants, touchés très sensiblement de l'ignorance et de l'oisiveté de leurs enfants qui donnent occasion aux désordres qui les font gémir, ont recours à vous pour vous supplier très humblement et très instamment de seconder leurs bonnes intentions, en leur procurant ce qu'il y a de plus capable de maintenir la jeunesse dans l'ordre et de lui inspirer les sentiments de soumission nécessaire pour rendre leurs enfants de bons serviteurs du Roi en même temps qu'ils les rendront bons serviteurs de Dieu. Nous sommes même très persuadés que vous trouverez bon que nous vous témoignions l'inclination très juste que nous avons de confier l'éducation de nos enfants aux RR. PP. de la Cie de Jésus qui ont déjà un petit établissement en cette ville, parce que vous connaissez encore mieux que nous les talents particuliers que Dieu leur a donnés et qui sont connus partout et singulièrement en France, ce qui attire dans leurs collèges toute la jeunesse la plus florissante et la plus distinguée du Royaume. Mais que pouvons-nous faire de nous-mêmes, Mgr, si votre grand crédit auprès de Sa Majesté ne vient à notre secours ? Les fonds que les Révérends Pères Jésuites nous demandent pour cet établissement si utile, nous paraissent à la vérité très modiques, mais quelque modiques qu'ils soient, vous saurez combien peu nous sommes en état de les fournir nous-mêmes.”

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, Cahiers Faillon (194B).

L'intendant Dupuy avait déjà prévenu le ministre de ce projet de collège à Montréal, et avait laissé percer son opposition . . . "Comme toutes les classes, disait-il le 1er novembre 1727, ne sont pas encore établies à Québec, ne vaudrait-il pas mieux les y parfaire et rendre d'abord complet le collège de Québec, avant d'en établir un autre à Montréal, ce qui ferait sans nécessité deux collèges imparfaits ? A moins que vous n'ordonniez les choses de telle façon que les classes qui manquent à Québec fussent établies à Montréal, ce qui donnerait lieu à la jeunesse de voir toute la colonie et d'y prendre des liaisons, ceux de Montréal venant à Québec pour y commencer leurs études et ceux de Québec (allant à Montréal) pour les y finir, ou vice-versa, si le contraire était plus expédient." L'intendant oubliait que ce plan, nouveau et hardi, ne supprimait pas l'obstacle des dépenses, sur lequel insistait la requête.

Maurepas répondit que ce collège serait trop onéreux au roi.

On revint à la charge en 1731. M. de Beauharnois et l'intendant (M. Hocquart) s'entendant, cette fois, exposent au ministre que les Pères Jésuites doivent demander 1500 livres, sur les 3000 que l'on a retranchées aux Frères Charon, pour un collège de 2 régents à Montréal, et augmenter d'un régent celui de Québec. Ils avouent que le coadjuteur (Mgr Dosquet, ancien Sulpicien) désirerait que ces 1500 livres fussent versées au Séminaire de Montréal qui entretiendrait 2 ou 3 ecclésiastiques pour la jeunesse. Mais, disent-ils, "il vaudrait mieux les donner aux Jésuites qui sont plus dans l'usage d'élever les jeunes gens." Quant à eux, le gouverneur et l'intendant, leur pensée personnelle était "qu'on donnât ces 1500 livres pour avoir ici de bons conseillers pour la justice."

Le ministre leur fit savoir, par sa dépêche du 22 avril 1732, que le roi avait appliqué les 1500 livres des Frères Charon à l'Hôpital-Général de Québec; que les Jésuites n'avaient fait aucune proposition, et que, au surplus, le collège à Montréal n'était pas nécessaire.

Tel n'était pas l'avis du coadjuteur. Il avait essayé, mais en vain, d'obtenir, la même année, "des lettres patentes de l'établissement du petit Séminaire de Montréal" qu'il voulait fonder "pour son diocèse."⁽¹⁾ Et dans son mandement de 1735, il dira que s'il y a des *écoles latines* à Montréal, "cela ne peut suffire pour former de jeunes assistants au Clergé." Il fit de son mieux pour fortifier les établissements déjà existants. Au témoignage de l'abbé Auguste Gosselin, il y eut dans ce temps-là, pour les écoles latines de Montréal comme pour le collège de Québec, "une espèce de renouveau."



On peut nommer les professeurs qui enseignèrent "dans l'école latine qui se faisait habituellement au Séminaire de Ville-Marie"⁽²⁾, ce sont : MM. Léonard Chaigneau, Michel Caille, Guillaume Chambon, Jean-Claude Mathevet, Mathieu Guillon, Claude de Métry, Jean-Baptiste Curatteau; peut-être aussi, MM. Jean-Jacques Talbot et Jean Girard. Et cette école latine du Séminaire vécut jusqu'en 1773 ⁽³⁾, alors qu'elle fut réunie au *pensionnat* de M. Curatteau (de la Longue-Pointe) et logée au château Vaudreuil, rue Saint-Paul.

M. Etienne Montgolfier ⁽⁴⁾ avait donc raison de dire à Mgr Briand "que de tous temps on a enseigné le latin dans le Séminaire de Montréal; qu'on y a fait la seconde et la rhétorique, lorsqu'il s'est trouvé des maîtres et suffisamment de disciples (MM. Hubert, Denaut, tous deux futurs évêques de Québec, M. Pouget, etc., ont enseigné ces classes), qu'une très grande partie des prêtres qui sont aujourd'hui dans ce diocèse, ont reçu dans cette école les premiers principes de la

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice. Faillon, Index II, p. 265.

(2) *Sulpitiana*, par M. Henri Gauthier, p. 280.

(3) En 1752, neuf jeunes gens de Montréal; en 1758, trois autres vont terminer leurs études à Québec: quelques-uns avaient fait toutes leurs humanités à Montréal. En 1764, une pièce de vers latins enluminée porte l'inscription: "Cecini: offerebant Alumni Seminarii Montis Regalis..."

(4) Né près d'Annonay (France) en 1712. Il vint en Canada en 1751 et fut supérieur du Séminaire de 1769 à 1791.

latinité; que l'on ne recevait pas, à la vérité, des pensionnaires dans la maison (M. Montgolfier n'était au pays que depuis 1751, et il se peut qu'il ait oublié ou ignoré les pensionnaires de 1703), — mais que plusieurs jeunes gens y étaient élevés gratuitement et qu'on y admettait toutes sortes d'externes."

En voilà assez, me semble-t-il, pour reculer de plus de trois quarts de siècle les origines du collège de Montréal. (1)

olivier maurault, p. s. s.

(1) On les faisait remonter ordinairement au collège fondé par M. Curat-
teau, à la Longue-Pointe, en 1767.